

MARC LAFRANCE

EVOLUTION PHYSIQUE ET POLITIQUES URBAINES: QUEBEC SOUS LE
REGIME FRANCAIS.

L'intervention sans cesse accrue de l'Etat sur les villes est l'un des facteurs primordiaux à considérer dans l'étude de l'évolution des villes du XVI^e au XVIII^e siècles. En effet, la juxtaposition de la ville moderne à la ville médiévale fait nettement ressortir l'existence de politiques urbaines de plus en plus définies et dirigées par les pouvoirs publics à partir du XVI^e siècle.

D'après l'historien français Jean Meyer, l'étude des aménagements urbains en fonction du passage de l'Europe des états-villes médiévales aux villes modelées et disciplinées par les états des temps modernes est à reprendre¹. Toutefois, plusieurs éléments et certaines tendances de l'urbanisation dirigée ont été étudiés. De plus, les géographes urbains ont apporté des contributions importantes sur le plan de l'aménagement et de l'évolution physique des villes.

Alors qu'en Europe les nouveaux états vont entreprendre des politiques urbaines pour réaménager des places et reconstruire de nouveaux quartiers selon des principes à esprit hardi, ils se butent aux villes médiévales déjà en place, enchevêtrées et irrégulières, avec leurs inextricables réseaux de ruelles étroites, mal entretenues et aboutissant à de nombreux culs-de-sac. En France, le rétablissement de l'autorité royale sous Henri IV sera l'occasion pour initier la ville de Paris à certains principes et nouvelles pratiques d'urbanisme. Mais les villes neuves sont surtout le champ où les urbanistes appliqueront leurs plans pré-établis suivant des principes de cohérence et de rationalisation. Enfin, la découverte de l'Amérique devient l'occasion la plus grande pour la création de nouvelles villes. Presque toutes les villes de l'Amérique furent construites suivant un plan préétabli².